

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Gestion des déchets biomédicaux : le bout du tunnel est encore loin

LE coronavirus a été le point de départ d'une nouvelle réflexion sur la régulation de ce secteur. Les dernières données sur la quantité de déchets produits, les sites de stockage ou l'installation d'incinérateurs soulignent une urgence. Mais les choses semblent prendre du temps.

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

EN août 2021, alors que le Gabon est aux prises, comme d'autres pays, avec la pandémie de coronavirus, la Commission nationale des TIPPEE (Travaux d'intérêt public pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi) a commandé un Plan de gestion des déchets biomédicaux. Plan intégrant le Projet de préparation et de riposte stratégiques au Covid-19 (PPRS) du Gabon. En somme, il s'agissait de voir si les structures sanitaires impliquées dans la lutte contre le coronavirus étaient suffisamment équipées pour gérer correctement les déchets biomédicaux qu'elles allaient générer.

Mais le constat est sans appel. "L'audit environnemental et social du projet parent réalisé en juin 2021 a permis de relever que certaines structures choisies pour abriter les centres de référence Covid-19, lieux de dépistage et de soins pour les personnes malades, se sont révélées être des points de départ de pollution, d'infections et de nuisances du fait de la mauvaise gestion des déchets biomédicaux". Le Plan de gestion veut donc changer les choses.

Si l'accent était mis sur la riposte



Photo: D.R

Ces sachets bleus contenant des déchets biomédicaux montrent la nécessité de réguler le secteur.

contre le coronavirus, l'amélioration de la collecte et la destruction des résidus biomédicaux vont indubitablement bénéficier à tout le système sanitaire national. Car il faut savoir qu'une seringue usagée, un simple pansement imbibé de sang, des cultures issues d'un laboratoire de recherche, des produits pharmaceutiques, etc., sont des éléments produits par les établissements de soins de santé, de recherche et d'enseignement médicaux et vétérinaires; les labo-

ratoires d'essais et de recherche cliniques, et qu'il faut éliminer dans les conditions adéquates. Où en est-on près d'une année après la publication de cette étude? Pour y répondre, il faut s'appuyer sur trois éléments.

* La quantité de déchets produits: il n'y a pas vraiment de données fiables sur les quantités produites soit à Libreville, soit sur l'ensemble du pays. "C'est un problème auquel le ministère de la Santé veut trouver une solution durable. Avant, il y avait

le pont à bascule de Sovog qui nous permettait d'avoir une idée approximative de ce tonnage. Mais le souci était que trop souvent les déchets biomédicaux, à cause d'un mauvais tri, se retrouvaient mélangés aux résidus ménagers. Aujourd'hui, le ministère cherche, avec ses partenaires, les meilleures solutions pour avoir des statistiques fiables", a expliqué Colette Iloungou épouse Maganga Nziengui, directrice de l'Institut de l'hygiène publique et d'assainissement.

Se rendant compte du vide, la Commission nationale des TIPPEE a estimé que chaque jour, près de 19 mètres cubes de déchets biomédicaux sont produits sur l'ensemble du pays. À cela, il "faudrait ajouter la quantité annuelle de seringues usagées, générée lors des programmes élargis de vaccination et dont l'estimation est mal maîtrisée", indique aussi la Commission.

* Le stockage: Pendant longtemps, la décharge de Mindoubé a été le lieu privilégié pour entreposer ce type de résidus. Avec tous les dangers possibles. "Le ministère cherche le site de déversement le plus adéquat. Il travaille, sur ce point, avec l'OMS car il y a des normes à respecter. L'idéal est que le lieu choisi soit loin des zones habitées. Car, malheureusement, certaines personnes recyclent des objets qui sont voués à la destruction", a poursuivi Mme Iloungou épouse Maganga Nziengui. L'aménagement d'espaces d'entreposage pour 24 hôpitaux et 100 centres de santé est aussi prévu.

* Les incinérateurs: l'élimination ou le traitement des déchets reste un gros problème. Il y a les CHUL qui disposent d'incinérateurs thermiques dont certains sont fonctionnels (en 2021, seulement 5 sur 9 fonctionnaient, ndlr); plusieurs formations sanitaires dont les déchets sont brûlés à ciel ouvert et à proximité des habitations; les centres de santé en milieu périurbain qui enfouissent souvent ces déchets. Alors, pour essayer de ramener un peu d'ordre, le ministère de la Santé et ses partenaires tablent sur l'installation de 30 incinérateurs mobiles avec leurs logistiques de collecte pour les dispensaires et 20 incinérateurs pour les régions sanitaires. "Tout le matériel qui a été choisi est de dernière génération et son installation sur les sites identifiés en est cours", avance la directrice de l'IHPA.

Contrepoint L'IHPA se recentre

S.A.M.
Libreville/Gabon

LE Plan de gestion des déchets biomédicaux a au moins eu l'avantage de replacer l'actuel Institut d'hygiène publique et d'assainissement au centre de la gestion des déchets biomédicaux. Car les auteurs de l'étude (lire ci-dessus) ont admis que la réussite de ce projet

(étalé de 2021 jusqu'en 2025, ndlr) dépend, entre autres, de la dotation de l'IHPA en ressources humaines et logistiques pour les campagnes d'information et de suivi des activités de terrain. D'autant plus que certaines de ses missions sont phagocytées par d'autres entités.

C'est le 16 janvier 1967 que l'actuel Institut d'hygiène publique et d'assainissement voit le jour

sous la dénomination du Service national d'assainissement. Le 6 novembre 1982, ce service devient la Direction du génie sanitaire et de l'hygiène publique. Direction transformée, le 14 janvier 1995, en Institut d'hygiène publique et d'assainissement. Ses principales missions sont de fixer et de contrôler les normes de production, de stockage, de manipulation et de vente des

denrées alimentaires; faire appliquer le règlement sanitaire international (RSI); établir des barrages sanitaires au niveau des frontières; réduire de 90 % les maladies à transmission vectorielle; sensibiliser et éduquer les populations sur les risques liés à la mauvaise évacuation des eaux usées, des excréta et à la mauvaise gestion des ordures.